

GUIDE

# Programme de formation pratique à l'intention des opérateurs de transpalettes électriques



### CONCEPTION ET RÉDACTION

Denis Lavoie

### CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Karine Bellerive

### COLLABORATEURS

Daniel Demers et Josette Boulé

On peut se procurer des exemplaires du présent document en communiquant avec :

MultiPrévention

2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150

Longueuil (Québec) J4N 1N7

Tél. : 450 442-7763

Il est possible de télécharger ce document gratuitement à partir de notre site : [www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Toute reproduction d'un extrait de ce document doit être autorisée par écrit par MultiPrévention et porter la mention de sa source.

Bien que ce guide ait été réalisé à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, MultiPrévention, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission.

© Janvier 2020 MultiPrévention

ISBN : 978-2-924694-25-1 Programme de formation pratique à l'intention des opérateurs de transpalettes électriques (PDF)

ISBN : 978-2-924694-24-4 Programme de formation pratique à l'intention des opérateurs de transpalettes électriques (version imprimée)

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2020

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2020



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150  
Longueuil (Québec) J4N 1N7

Tél. : 450 • 442 • 7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570  
Québec (Québec) G1W 2L4

Tél. : 418 • 652 • 7682

[www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)



Visitez-nous sur Facebook

GUIDE

# Programme de formation pratique à l'intention des opérateurs de transpalettes électriques



# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1</b> Programme de formation pratique	<b>8</b>
<b>PARTIE 2</b> Préalable à la formation pratique	<b>10</b>
<b>PARTIE 3</b> Marche à suivre pour l'instructeur	<b>12</b>
<b>PARTIE 4</b> Carnet d'apprentissage pour l'opérateur débutant	<b>14</b>
<b>PARTIE 5</b> Grille d'évaluation des compétences	<b>18</b>
<b>Annexe 1</b> - Exemples de consignes de sécurité	<b>20</b>
<b>Annexe 2</b> - Fiches d'inspection	<b>21</b>
<b>Annexe 3</b> - Exemples de mises en situation pour l'évaluation	<b>22</b>
<b>Annexe 4</b> - Questions souvent posées	<b>23</b>





La formation vise à habilitier les opérateurs de transpalettes électriques. Pour y arriver, il est nécessaire d'acquérir des connaissances, de développer des habiletés pratiques et des gestes sécuritaires. Les connaissances sont acquises lors d'une formation théorique tandis que le développement des habiletés et des gestes sécuritaires se fait dans le cadre d'une formation pratique.

La formation pratique est une obligation. En effet, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* prévoit que l'employeur doit informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer **la formation, l'entraînement** et la supervision appropriés.

De plus, et considérant les risques associés à la conduite d'un transpalette électrique, l'article 51.2 de la *LSST* stipule que l'employeur doit veiller à ce que le travailleur n'exécute pas son travail lorsque son état représente un risque pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, ou encore celle des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ces lieux, notamment en raison de ses facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire.

D'autre part, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)*, précise à l'article 256.3 que :

« Un chariot élévateur doit être utilisé uniquement par un cariste ayant reçu :

**1. une formation qui porte notamment sur :**

- a) les notions de base relatives aux chariots élévateurs ;
- b) le milieu de travail et ses incidences sur la conduite d'un chariot élévateur ;
- c) la conduite d'un chariot élévateur ;
- d) les règles et les mesures de sécurité.

**2. une formation pratique, effectuée sous la supervision d'un instructeur, qui porte sur le déplacement et l'arrêt, la manutention de charges et toute autre manœuvre nécessaire à la conduite d'un chariot élévateur.**

*La formation pratique doit être réalisée, dans un premier temps, et, si possible, à l'extérieur de la zone réservée aux opérations courantes et être ensuite complétée dans la zone habituelle de travail.*

*De plus, la formation prévue comprend les directives sur l'environnement de travail, les conditions spécifiques à celui-ci ainsi que le type de chariot élévateur qu'utilisera le cariste. » \**

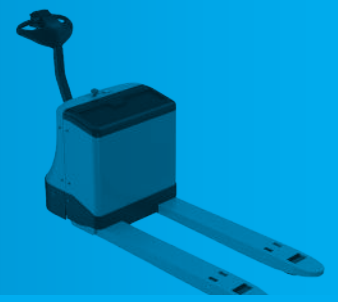
Ce guide a été conçu pour vous aider à élaborer votre programme de formation pratique. Il est divisé en cinq parties qui touchent le choix de l'instructeur, le déroulement de la formation et les points à évaluer. Vous y trouverez, entre autres, des outils qui faciliteront la tâche de l'instructeur désigné pour former les caristes.

\*Note:

La norme ASME B56.1 (1993-A.1995), qui est référée à l'article 256 du *RSST*, considère les transpalettes électriques comme étant des chariots élévateurs à petite levée. C'est pourquoi les exigences de formation pour les chariots élévateurs s'appliquent également aux transpalettes électriques.

# Partie 1

# Programme de formation



Vous trouverez ce programme en format adaptable dans la section *Mon Espace* sur le site de MultiPrévention

## Les objectifs

La formation pratique vise à développer des habiletés pratiques et des comportements sécuritaires ainsi qu'à transmettre les directives sur l'environnement de travail.

### Le développement d'habiletés pratiques

La conduite d'un transpalette électrique exige que l'on acquière sa maîtrise, ce qui implique, par exemple, que l'on développe la capacité de bien jauger les distances ainsi que les automatismes nécessaires pour actionner les commandes avec précision.

### Le développement d'habitudes d'opération et de pratiques sécuritaires

Les habitudes d'opération sont aussi importantes que les habiletés. Elles touchent la vitesse, l'interaction avec les piétons, le respect des procédures établies et beaucoup plus. La formation doit amener l'opérateur débutant à développer des habitudes sécuritaires.

Il est possible qu'un opérateur expérimenté ait développé des habitudes ou pratiques non sécuritaires. Lorsque c'est le cas, une démarche doit être entreprise pour l'amener à adopter les pratiques sécuritaires établies.

## L'instructeur

La formation pratique est confiée à un superviseur ou à un opérateur d'expérience qui possède une bonne crédibilité, qui est un bon communicateur et qui manifeste un intérêt à partager son savoir-faire. L'instructeur doit également avoir un intérêt pour la santé et la sécurité au travail.

## Le déroulement

### Les opérateurs débutants

- suivent une formation qui inclut une période d'apprentissage plus ou moins longue selon les habiletés à acquérir ;
- effectuent des scénarios d'apprentissage qui permettent de développer les habiletés requises pour effectuer le travail qui sera demandé après la formation ;
- sont évalués sur leurs compétences pratiques par l'instructeur, et si possible, par le superviseur ;
- obtiennent l'autorisation du superviseur d'opérer le transpalette électrique.

### Les opérateurs expérimentés

- sont évalués sur leurs compétences pratiques par l'instructeur et, si possible, le superviseur ;
- sont formés pour corriger les lacunes observées au moment de l'évaluation.

## Les emplacements

- Les emplacements pour faire pratiquer sont choisis de manière à accorder une marge de manœuvre pour les « erreurs de débutant ».
- Les emplacements choisis sont jugés sécuritaires (ex. : loin des matières dangereuses, à l'écart des zones piétonnières et des zones où s'effectue la production courante).
- Les emplacements pour l'évaluation doivent être représentatifs des tâches à accomplir.
- La circulation dans le lieu choisi doit être minimale au moment de la formation.
- L'évaluation des opérateurs expérimentés peut être réalisée dans les emplacements où s'effectue le travail quotidien.

## L'état du transpalette

- Le transpalette électrique doit être en bon état et avoir fait l'objet d'une inspection.

## Les outils utilisés

- Le *Carnet d'apprentissage pour opérateur débutant* afin de planifier les scénarios d'apprentissage et pour consigner la maîtrise des manoeuvres.
- La *Grille d'évaluation des compétences*.

## Les modalités d'évaluation

- Les situations de travail utilisées pour l'évaluation doivent coller de très près aux réalités spécifiques du milieu de travail.
- L'évaluation doit permettre de vérifier si l'opérateur est en mesure d'opérer un transpalette électrique sans mettre en péril sa sécurité et celle des autres.
- L'évaluation peut être réalisée en situation de travail réelle pour les opérateurs expérimentés.
- La *Grille d'évaluation des compétences* complétée est présentée et remise au superviseur.

## Le suivi

- Un opérateur débutant doit être supervisé plus étroitement afin de l'aider à intégrer l'ensemble des trucs du métier après sa formation initiale. Le jumeler à un opérateur d'expérience et respectueux des règles est une bonne pratique.
- Utiliser la *Grille d'évaluation des compétences* pour observer et évaluer ponctuellement les opérateurs (débutants ou expérimentés) durant l'exécution de leur travail quotidien.
- Il est essentiel que toute faille observée dans la méthode d'opération soit relevée et qu'une démarche soit entreprise pour améliorer la situation.

## La documentation

- Vous devez conserver toutes les grilles d'évaluation complétées et signées qui attestent des formations données ainsi que la preuve que les opérateurs ont lu les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des transpalettes électriques. Ces documents prouvent que les opérateurs ont été évalués et ont reçu les directives sur l'ensemble des critères indiqués dans le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (art. 256.3).

## Les responsabilités du superviseur

Il est fortement recommandé que le superviseur participe à l'évaluation des opérateurs.

Suite à l'évaluation d'un opérateur, le superviseur doit :

- Prendre connaissance de la *Grille d'évaluation des compétences* complétée.
- Accorder à l'opérateur débutant l'autorisation d'opérer un transpalette électrique dans le cadre de son travail s'il juge que tous les éléments de l'évaluation sont adéquats.
- Décider si un opérateur, dont l'évaluation comporte plusieurs éléments cochés dans la colonne « Épreuve de la difficulté », peut opérer un transpalette électrique dans les opérations courantes de l'entreprise.
- Prendre en considération les difficultés rencontrées par un opérateur et favoriser ses apprentissages avant la prochaine évaluation, si nécessaire.
- S'assurer que les opérateurs ont lu et signé les consignes de sécurité.

# Partie 2

## Préalables à la formation pratique



### Choisir un instructeur

La tâche d'instructeur est généralement confiée à un opérateur d'expérience qui possède des aptitudes pour la formation. Les critères ci-dessous permettent de cerner le profil recherché pour un instructeur.

#### Aptitudes pour la formation

- Être un bon communicateur.
- Avoir une bonne capacité d'analyse, un bon jugement.
- Connaître et respecter les consignes de sécurité et les pratiques sécuritaires.
- Être intéressé à partager son savoir-faire et ses expériences.

#### Connaissances techniques

- Posséder une solide expérience dans le déplacement de charges.
- Avoir suivi récemment la formation théorique de MultiPrévention *Utilisation sécuritaire du transpalette électrique*.
- Connaître les procédures de travail internes associées à l'opération des transpalettes électriques.

## Vérifier la présence des conditions gagnantes

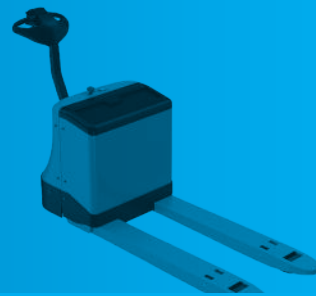
L'efficacité de la formation pratique ne repose pas uniquement sur les compétences de l'instructeur. Le milieu de travail doit offrir des conditions, à la fois techniques et organisationnelles, leur permettant de rencontrer les objectifs de la formation.

La grille ci-dessous permet de vérifier la présence des principales conditions gagnantes dans votre milieu.

ASPECT TECHNIQUE	OUI	NON
Les transpalettes électriques sont en bon état et ont fait l'objet d'une inspection.		
Les transpalettes électriques ont une plaque signalétique lisible.		
Les allées de circulation sont dégagées.		
Les planchers sont maintenus propres et non glissants.		
ASPECT ORGANISATIONNEL		
Les transpalettes électriques choisis pour la formation sont disponibles et correspondent à ceux qui seront utilisés dans le cadre du travail.		
L'instructeur disposera du temps nécessaire à la préparation et à la diffusion de la formation.		
Les opérateurs ont reçu la formation théorique sur l'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques.		
Les opérateurs ont été informés des objectifs visés par l'évaluation pratique et du rôle de l'instructeur interne.		
Les procédures de travail et les bonnes pratiques sont clairement établies, elles sont connues et respectées.		
Le superviseur prend connaissance de la grille d'évaluation complétée par l'instructeur.		
Un représentant de l'employeur a été désigné pour exercer le contrôle de la qualité de la formation dispensée par l'instructeur et pour lui fournir le support nécessaire.		
Des consignes de sécurité relatives à l'utilisation des transpalettes électriques sont définies et les superviseurs s'assurent que les opérateurs les respectent.		
Des consignes de sécurité relatives à l'utilisation du pont roulant sont définies et le superviseur s'assure que les opérateurs les respectent.		

# Partie 3

## Marche à suivre pour l'instructeur



L'instructeur peut utiliser cette marche à suivre comme aide-mémoire

### Avant la formation

- Déterminer quels transpalettes électriques seront utilisés et l'endroit où se dérouleront les manœuvres.
- Obtenir le calendrier de formation et la liste des participants.
- Informer les personnes concernées et leur superviseur des dates retenues pour la formation.
- S'assurer que les transpalettes seront disponibles.

### Pour la formation des opérateurs débutants

#### Avant de débiter la formation :

- Choisir les scénarios d'apprentissage à faire réaliser dans le *Carnet d'apprentissage pour opérateur débutant*.
- Préparer le matériel nécessaire pour les scénarios retenus.

#### Au moment de la formation :

- Expliquer au participant les objectifs visés par la formation pratique (obligations légales, développement des habiletés à opérer un transpalette électrique, acquisition de pratiques de travail sécuritaires, etc.).
- Préciser comment la formation va se dérouler (explications, démonstration et pratique des manœuvres) et spécifier que l'évaluation sera réalisée plus tard.
- Présenter les consignes de sécurité internes (ex. : respecter la limite de vitesse, s'arrêter aux intersections). Voir les exemples de consignes de sécurité à l'annexe 1.
- Présenter le contenu du *Carnet d'apprentissage pour opérateur débutant* et les scénarios d'apprentissage retenus.
- Expliquer et démontrer comment procéder aux manœuvres. Faire pratiquer tout en observant.
- Accorder au participant le temps nécessaire pour qu'il se familiarise avec le transpalette électrique, qu'il maîtrise les commandes et qu'il parvienne à manutentionner les charges selon les façons de faire établies (plusieurs séances de pratique peuvent être nécessaires).

- Cocher la case « ✓ », dans le *Carnet d'apprentissage*, pour indiquer que les manœuvres sont maîtrisées ou non, ou encore, « N/A » pour non applicable.
- Noter les commentaires pertinents.

### Évaluation des opérateurs (débutants et expérimentés)

#### Avant de débiter l'évaluation :

- Choisir les mises en situation à faire réaliser (elles doivent coller de très près aux réalités spécifiques du milieu dans lequel les opérateurs exercent leur métier). Voir les exemples de mises en situation à l'annexe 3.
- Préparer le matériel nécessaire pour les mises en situation retenues.

#### Au moment de l'évaluation :

- Impliquer, si possible, le superviseur durant l'évaluation.
- Présenter les objectifs de l'évaluation.
- Préciser comment l'évaluation va se dérouler.
- Faire un rappel des consignes de sécurité internes et les faire signer (à moins que ce ne soit déjà fait).
- Faire réaliser les mises en situation.
- Compléter la *Grille d'évaluation des compétences* et faire signer le participant.
- Discuter des points forts et des points à améliorer observés lors des manœuvres.
- Présenter la *Grille d'évaluation des compétences* complétée au superviseur du participant.
- Remettre les documents complétés à qui de droit afin qu'ils soient conservés.

## Évaluation en situation de travail

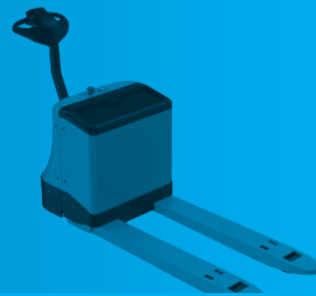
L'évaluation en situation de travail devrait être planifiée périodiquement après que le processus de formation pratique soit complété. Elle permet d'évaluer les opérateurs débutants ou expérimentés. Il est recommandé que le superviseur soit présent au moment de ces évaluations.

- Observer l'opérateur à divers moments, pendant que ce dernier exécute des manœuvres dans le cadre de son travail.
- Compléter la *Grille d'évaluation des compétences*.
- Rencontrer ensuite l'opérateur afin de :
  - discuter des points forts et des points à améliorer observés lors des manœuvres ;
  - faire signer la *Grille d'évaluation des compétences* ;
  - revoir, au besoin, les consignes de sécurité.

S'assurer de former l'opérateur pour améliorer les points faibles identifiés durant l'évaluation, en lui faisant pratiquer les manœuvres à améliorer.

# Partie 4

## Carnet d'apprentissage pour opérateur débutant



À la suite de la partie apprentissage, l'opérateur débutant devra être évalué selon la *Grille d'évaluation des compétences* (voir Partie 5)

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_


Nom de l'instructeur : \_\_\_\_\_





Nom de l'opérateur : \_\_\_\_\_

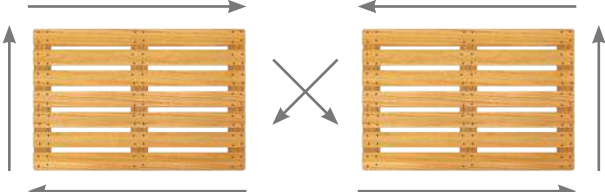
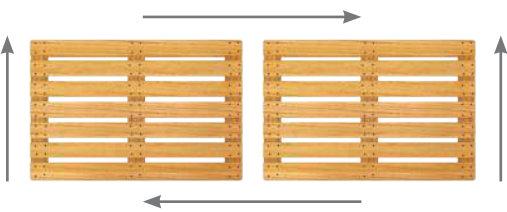

Type de transpalette électrique :

Conducteur accompagnant     Conducteur porté     Conducteur éleveable     Autre : \_\_\_\_\_

### Marche à suivre pour l'instructeur :

1. Donner les informations au participant en suivant les consignes pour l'instructeur (voir les caractères  et le texte en italique dans le *Carnet d'apprentissage*).
2. Faire une démonstration de la manœuvre.
3. Demander au participant d'exécuter la manœuvre à son tour. Laisser le temps au participant de se pratiquer.
4. Cocher les éléments maîtrisés dans le *Carnet d'apprentissage pour opérateur débutant*.

CARNET D'APPRENTISSAGE : Transpalette électrique	Apprentissage maîtrisé		
	OUI	NON	N/A
<b>1) Caractéristiques techniques</b>			
Connaître les caractéristiques du transpalette électrique.			
 Présenter les informations contenues sur la plaque signalétique : capacité de levage, poids du transpalette, etc.			
<b>2) Inspection</b>			
Réaliser l'inspection visuelle – et en fonctionnement – avec la fiche d'inspection.			
 Présenter les points à inspecter.			
 Préciser les non-conformités possibles et celles qui justifient une réparation immédiate ou la non-utilisation de l'équipement.			
<b>3) Démarrage</b>			
Démarrer le transpalette électrique et retirer le frein de stationnement si présent.			
 Rappeler l'importance d'adopter une position sécuritaire (position du corps, pieds à l'intérieur, position des mains, etc.)			

CARNET D'APPRENTISSAGE : Transpalette électrique	Apprentissage maîtrisé		
	OUI	NON	N/A
<b>4) Déplacements sans charge</b>			
A) Faire fonctionner les commandes : monter et descendre les fourches, avancer, reculer, freiner.			
B) Circuler sur une courte distance. ★ Montrer la méthode sécuritaire : fourche positionnées vers l'arrière, circuler à côté et à l'avant (conducteur accompagnant), vitesse lente, pas de mouvements brusques.			
C) Faire un trajet en forme de « 8 », en marche avant et en marche arrière. ★ Déposer deux (2) palettes sur le sol. Éloigner ou rapprocher les palettes pour augmenter le niveau de difficulté.			
			
D) Circuler autour des 2 palettes en restant à + ou - 3 pouces des palettes.			
			
<b>5) Prise et dépôt de la charge</b>			
A) Insérer les fourches dans une palette.			
			
B) Évaluer le poids de diverses charges. ★ Montrer diverses charges et vérifier si le participant sait en estimer le poids.			
C) Évaluer la stabilité de certaines charges. ★ Montrer certaines charges qui doivent être stabilisées ou attachées avant de les déplacer.			

# CARNET D'APPRENTISSAGE

CARNET D'APPRENTISSAGE : Transpalette électrique	Apprentissage maîtrisé		
	OUI	NON	N/A
<b>6) Déplacement avec charge</b>			
<p><b>A) Réaliser un parcours avec une charge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler l'importance d'avoir une distance sécuritaire entre le transpalette électrique et les piétons ou un autre véhicule</li> <li>• Palettes en bon état</li> <li>• Charge stabilisée</li> <li>• Fourches orientées selon le type de transpalette</li> <li>• Marcher à l'avant et à côté du transpalette (conducteur accompagnant)</li> <li>• Garder les pieds éloignés du châssis (conducteur accompagnant)</li> <li>• Garder les pieds et les mains à l'intérieur (conducteur porté)</li> <li>• Vitesse appropriée</li> <li>• Vitesse réduite, dans les virages et près des piétons, arrêts aux intersections</li> <li>• Pas de mouvements brusques</li> <li>• Klaxon utilisé au besoin</li> <li>• Freinage en douceur</li> </ul>			
<p><b>B) Réaliser un parcours comportant des pièges (sans danger pour l'opérateur) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rallonge électrique, débris au sol</li> <li>• Plancher mouillé</li> <li>• Espace restreint</li> </ul>			
<b>7) Ravitaillement</b>			
<p>Recharger la batterie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Rappeler l'obligation d'utiliser les ÉPI.</li> <li>★ Montrer la procédure établie à l'interne.</li> </ul>			
<b>8) Quai de chargement</b>			
<p>Installer la rampe de chargement et entrer dans une remorque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Montrer la procédure établie à l'interne.</li> </ul>			
<b>9) Rampes et pentes (de plus de 5%)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne jamais circuler en diagonal dans une pente</li> <li>• Toujours diriger les fourches vers le bas de la pente</li> </ul>			

CARNET D'APPRENTISSAGE : Transpalette électrique	Apprentissage maîtrisé		
	OUI	NON	N/A
<b>10) Stationnement</b>			
A) Stationner à l'endroit approprié, les fourches descendues, le frein à main appliqué si présent, le timon en position haute et tourner la roue dans un angle de 90°.			
B) Attendre l'immobilisation complète du transpalette électrique à conducteur portant avant de descendre.			
<b>11) Autres éléments spécifiques au milieu de travail</b>			

**Commentaires :**

Ajouter une feuille si requis.

Formation débutée le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_  
 Signature de l'instructeur

Formation complétée le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_  
 Signature de l'instructeur



# Partie 5

## Grille d'évaluation des compétences



Vous trouverez cette grille en format adaptable dans la section  
*Mon Espace* sur le site de MultiPrévention

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Transpalette à conducteur accompagnant

Nom de l'opérateur : \_\_\_\_\_

Transpalette à conducteur porté

Nom de l'instructeur : \_\_\_\_\_

Transpalette à conducteur éleveable

Date d'évaluation : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

N° du transpalette : \_\_\_\_\_

Mises en situation réalisées : \_\_\_\_\_

### GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PRATIQUES

OBSERVATIONS	ÉVALUATION			COMMENTAIRES
	Réussi	Éprouve de la difficulté	N/A	
<b>Général</b>				
Nomme la capacité de charge du transpalette électrique.				
Effectue l'inspection et complète la fiche d'inspection.				
Conserve les pieds à l'intérieur (conducteur porté).				
Conserve une main sur le timon et une sur la barre de retenue (conducteur porté).				
Marche sur le coté et à l'avant (conducteur accompagnant).				
Regarde dans la direction du déplacement.				
Circule sans mouvement brusque.				
Circule à une vitesse appropriée.				
Respecte la signalisation et les zones désignées pour circuler.				
Klaxonne dans les zones à risque (ex. : fait un arrêt aux intersections).				
Garde une distance avec les piétons et leur cède le passage.				
S'assure que la charge est stable.				
Évite de circuler sur des objets ou des débris.				
Maîtrise les manœuvres de prise de la charge.				
Maîtrise les manœuvres de dépôt de la charge.				
Maîtrise les manœuvres de stationnement.				

## GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PRATIQUES				
OBSERVATIONS	ÉVALUATION			COMMENTAIRES
	Réussi	Éprouve de la difficulté	N/A	
<b>Remorque</b>				
S'assure qu'il n'y a personne à l'intérieur et que le plancher est solide.				
S'assure que le pont de liaison est bien positionné.				
Opère lentement.				
Respecte la procédure établie (camionneur à l'intérieur, freins, cales, vérins, etc.).				
<b>Autres</b>				
<b>Conclusion de l'évaluation des compétences du travailleur</b>				
<input type="checkbox"/> est autorisé à conduire le transpalette <input type="checkbox"/> a des besoins de formation supplémentaires <input type="checkbox"/> n'est pas autorisé à opérer le transpalette				
<b>Commentaires :</b>				

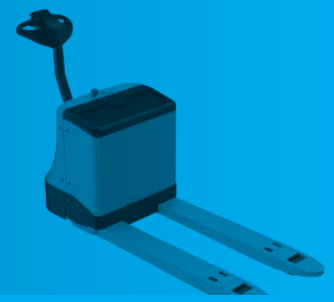
\_\_\_\_\_  
Signature de l'instructeur

\_\_\_\_\_  
Signature de l'opérateur

\_\_\_\_\_  
Signature du superviseur

# ANNEXE 1

## Exemples de consignes de sécurité pour l'opération d'un transpalette électrique



Vous trouverez ces exemples en format adaptable dans la section *Mon Espace* sur le site de MultiPrévention

### À adapter selon votre milieu de travail

- Inspecter le transpalette selon la grille d'inspection.
- S'assurer que la charge est stable et respecte la capacité du transpalette.
- Éviter les départs et les arrêts brusques.
- Ralentir ou arrêter à l'approche des piétons, des intersections, dans les virages, devant les portes et klaxonner pour signaler sa présence.
- Placer le matériel de manière à ne pas obstruer les voies de circulation de même que l'accès aux panneaux électriques et aux extincteurs.
- Éviter de circuler sur des objets.
- Ne jamais prendre de passager.
- Tourner la roue à 90° au moment du stationnement.
- Respecter la procédure pour la recharge des batteries.

Je m'engage à faire respecter ces consignes de sécurité.

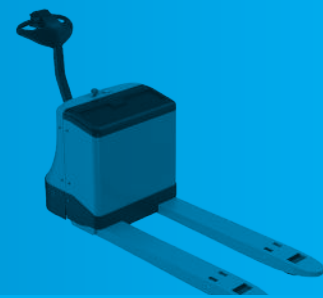
\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Superviseur

Je m'engage à respecter ces consignes de sécurité.

\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Opérateur

# ANNEXE 2

## Fiche d'inspection



Cette fiche est disponible sur le site de MultiPrévention

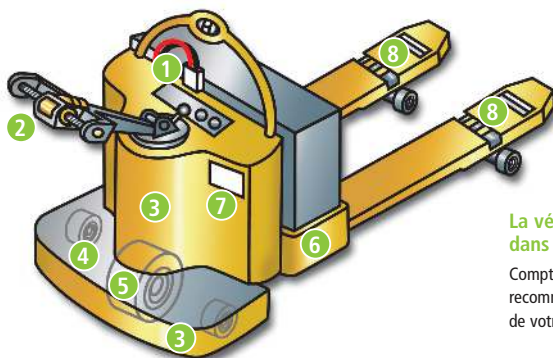
### Fiche d'inspection

## TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE

Inspection réalisée par :

No. d'équipement :

Date :



La vérification du transpalette doit être effectuée dans un endroit sécuritaire.

Compte tenu des différents modèles de transpalettes existants, il est recommandé de valider cette fiche d'inspection avec celle du manuel de votre fabricant.

### Vérification visuelle

	OUI	NON	N/A
<b>1</b> Batterie – Câbles de connexion propres et en bonne condition – Isolation des câbles intacte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b> Commandes du timon bien identifiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3</b> Protectors en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4</b> Plateforme propre et antidérapante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>5</b> Roues en bonne condition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6</b> Absence de dommages sur le châssis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7</b> Autocollants et plaque signalétique en place et lisibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>8</b> Absence de fissures sur les fourches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Vérification en fonctionnement

	OUI	NON	N/A
Klaxon fonctionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Timon propre et pivote librement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roues tournent librement et exemptes de débris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de direction et de la vitesse fonctionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système d'urgence d'inversion du sens de marche (belly button) fonctionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système d'élévation fonctionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système de freinage fonctionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frein de stationnement fonctionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indicateur de charge de la batterie fonctionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horomètre en bon état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absence de fuites d'huile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absence de fuites d'électrolyte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail  
des secteurs métal, électrique, habillement et imprimerie  
[www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)

NOV2016



# ANNEXE 3

## Exemples de mises en situation pour évaluer un opérateur (en choisir quelques-unes)



- Exemple 1 - Caractéristiques du transpalette électrique**  
Demander aux participants la capacité du transpalette inscrite sur la plaque.
- Exemple 2 - Inspection du transpalette électrique à l'aide d'une fiche d'inspection**
- Exemple 3 - Déplacement sans charge**  
Faire exécuter des exercices d'habileté.
- Exemple 4 - Évaluation du poids des charges**  
Montrer diverses charges et demander d'en évaluer le poids.
- Exemple 5 - Prise de la charge, déplacement et positionnement**  
Faire réaliser un parcours avec des charges.
- Exemple 6 - Ravitaillement**  
Faire effectuer le branchement pour la recharge.
- Exemple 7 – Quai de chargement et remorque**  
Faire charger ou décharger une remorque.
- Exemple 8 – Stationnement**  
Demander de stationner le transpalette électrique.
- Exemple 9 – Rampes et pentes**  
Faire circuler sur les rampes et dans les pentes.

Autres mises en situation : \_\_\_\_\_

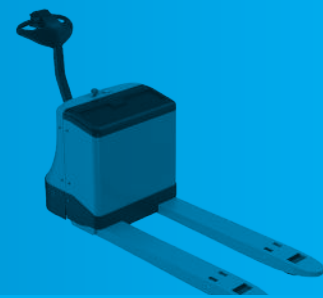
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# ANNEXE 4

## Questions souvent posées



### 1. Une carte de compétence est-elle nécessaire pour conduire un transpalette électrique ?

Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)* ne fait nulle mention d'une telle carte et aucun organisme au Québec n'est habilité à émettre une carte de compétence « universelle » à cet effet. Il appartient donc à l'employeur de déterminer qui est autorisé à opérer un transpalette électrique dans l'établissement. Ainsi, l'employeur doit s'assurer que les opérateurs possèdent les compétences et les habiletés nécessaires à la conduite sécuritaire. Il doit également veiller à ce que les opérateurs ne présentent aucun problème de santé susceptible de nuire à leur sécurité ou à celle des autres.

### 2. Doit-on confier la formation pratique à des ressources externes ?

Le *RSST* ne mentionne pas les compétences requises d'un instructeur pour la formation pratique, mais il définit un instructeur comme étant *une personne chargée de la formation pratique et de la communication des connaissances théoriques nécessaires à l'acquisition de la compétence professionnelle*. Cette personne peut être un employé de l'entreprise ou bien une ressource externe. Cependant, il est fort probable qu'une ressource externe ne connaisse pas le travail à faire autant que les personnes issues du milieu. La formation pratique devra donc, la plupart du temps, être complétée dans le milieu de travail par des gens qui connaissent bien les particularités du travail à faire.

### 3. La formation des opérateurs doit-elle être renouvelée ?

Il n'y a aucune disposition dans le *RSST* qui indique que la formation des opérateurs doit être renouvelée après une certaine période de temps.

La norme *CSA B335-04* suggère une mise à jour des connaissances de l'opérateur au moins tous les 3 ans. Il peut s'agir de séances de perfectionnement, notamment lors de changements dans la situation de travail ou lorsqu'on a repéré des lacunes dans les compétences ou les connaissances.

Il est à noter que la norme *CSA B335-04* sert de référence et ne fait pas force de loi parce qu'elle n'est pas citée dans le *RSST*. Par contre, un inspecteur de la CNESST peut exiger son application.

Bref, il appartient à l'employeur de juger de la pertinence d'un rappel de la formation puisque, tel que souligné précédemment, il doit s'assurer que :

- ✓ les opérateurs ont les connaissances et les habiletés requises pour manœuvrer en toute sécurité ;
- ✓ les méthodes de travail et les consignes de sécurité sont respectées.

L'évaluation en situation de travail, réalisée de façon périodique, est une bonne pratique qui permet de faire le rappel des notions de sécurité.

### 4. La formation pour débutants est-elle la même que celle pour les opérateurs expérimentés ?

#### Formation théorique

Le contenu de la formation théorique est le même pour les opérateurs débutants et expérimentés pour qu'ils comprennent bien les risques et les moyens de s'en prémunir.

#### Formation pratique

Les besoins de formation des opérateurs débutants sont différents de ceux des opérateurs expérimentés. On doit accorder aux débutants le temps nécessaire pour qu'ils se familiarisent avec l'équipement, qu'ils maîtrisent les commandes et qu'ils parviennent à manutentionner les charges selon les façons de faire établies.

Pour les opérateurs expérimentés, l'exercice peut se limiter à vérifier leurs habiletés et l'intégration des pratiques sécuritaires.



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150  
Longueuil (Québec) J4N 1N7  
Tél. 450 442-7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570  
Québec (Québec) G1W 2L4  
Tél. 418 652-7682

[www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)

